

## Le parlement grec s'est prononcé contre la séparation de l'Église et de l'État



Article rédigé par *orthodoxie.com*, le 29 novembre 2019

Source [*orthodoxie.com*] Le parlement grec a rejeté les amendements à la constitution, prévoyant la séparation de l'Église et de l'État.

Lors du vote, le 25 novembre 2019, les différents amendements visant à la « neutralité religieuse » n'ont reçu que de 83 à 124 suffrages sur les 300 que compte le parlement hellénique. En Grèce, l'Église n'est pas séparée de l'État, et le président, le premier-ministre et les membres du gouvernement prêtent habituellement serment sur l'Évangile devant l'archevêque d'Athènes, au nom « de la Sainte, Consubstantielle et indivisible Trinité ». Le gouvernement précédent, avec à sa tête le premier-ministre Alexis Tsipras, avait proposé d'introduire la « neutralité religieuse » de l'État, tout en conservant « pour des raisons historiques et pratiques la reconnaissance de l'Église orthodoxe comme religion dominante ». Ayant perdu les élections, le parti SYRIZA d'Alexis Tsipras n'était pas parvenu à introduire ses modifications à la constitution hellénique.